

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DGRI 83 Convention avec la société de production "Lecode" dans le cadre du Festival de court-métrages "Le Temps presse !".

M. Patrick KLUGMAN et Mme Célia BLAUEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer la convention avec la société de production "Lecode", ayant son siège social à La Cité du Cinéma, 20, rue Ampère 93200 Saint-Denis ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7e Commission et par Mme Célia BLAUEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société de production "Lecode", ayant son siège social à La Cité du Cinéma, 20, rue Ampère 93200 Saint-Denis, la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO